

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Abeilles et biodiversité

Soutien au développement de l'activité apicole

Appel à candidature 2017



Les abeilles sont les témoins de la santé des écosystèmes, pollinisateur essentiel pour la flore, l'agriculture et l'alimentation.

Depuis 10 ans, elles disparaissent progressivement du fait de l'utilisation des pesticides, du développement de la monoculture, de la disparition des haies, des prairies fleuries, des vergers et d'une urbanisation galopante.

Dans le cadre de ses actions en faveur de la biodiversité, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn souhaite mettre la lumière sur les abeilles et soutient à ce titre l'activité apicole.



Vous êtes un apiculteur amateur ou professionnel habitant sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn ?

Vous souhaitez créer ou développer votre activité apicole ?

Dans le cadre du dispositif « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », la communauté de communes Sauer-Pechelbronn finance l'achat de 5 ruches peuplées.

Pour candidater, consulter le détail de l'appel à candidature sur le site www.sauer-pechelbronn.fr ou en le demandant à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Délai pour déposer votre candidature : 30 octobre 2017.

Pour tout renseignement :
Frédérique Weber
Chargée de mission environnement
Communauté de communes Sauer-Pechelbronn
1 rue de l'Obermatt
67360 DURRENBACH
frederique.weber@sauer-pechelbronn.fr – 03 88 90 77 74



Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Abeilles et biodiversité

Soutien au développement de l'activité apicole

Cahier des charges de l'appel à candidature 2017

Contexte

Les abeilles sont les témoins de la santé des écosystèmes, pollinisateur essentiel pour la flore, l'agriculture et l'alimentation.

Depuis 10 ans, elles disparaissent progressivement du fait de l'utilisation des pesticides, du développement de la monoculture, de la disparition des haies, des prairies fleuries, des vergers et d'une urbanisation galopante.

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn agit depuis de nombreuses années en faveur de la biodiversité, à travers notamment des actions de préservation de vergers, le programme « zéro-phytos » dans la gestion des espaces verts publics ou la préservation et la valorisation pédagogique d'une colonie de chauves souris.

Afin de poursuivre la sensibilisation des habitants à l'importance de la préservation de la biodiversité, elle souhaite désormais porter des actions pédagogiques sensibilisant aux rôles des abeilles et soutenir le développement d'une activité apicole à travers l'action « Abeilles et biodiversité ».

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte signée avec l'Etat qui soutient notamment des actions en faveur de la biodiversité. L'action se décompose en deux volets :

- Un volet pédagogique, avec la signature d'une convention avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française dans le cadre du programme nationale « Abeille, sentinelle de l'environnement® ». Dans le cadre de cette convention, des animations seront organisées autour de 3 ruches pédagogiques propriétés de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, suivies par un apiculteur référent. Des événements tout public seront par ailleurs organisés dans le cadre des journées « APIDAYS ».
- Un volet économique, objet du présent appel à candidature.

Cet appel à candidature vise à préciser les modalités de mise en œuvre de l'action de soutien au développement d'une activité apicole.

Qui peut candidater ?

Tout apiculteur, amateur inscrit dans un syndicat apicole ou professionnel déclaré, résidant et exerçant son activité sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

En quoi consiste l'aide ?

La communauté de communes prend en charge l'acquisition de 5 ruches peuplées qu'elle met à disposition de l'apiculteur sélectionné, dans la limite d'un plafond de 6000€.

Modalités pour candidater

Le candidat dépose un dossier à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn comportant les éléments suivants :

- Une lettre de motivation
- Ses coordonnées
- Les lieux d'implantation envisagés des ruches
- Les documents justifiant son activité apicole ou son inscription à un syndicat apicole.
- Des documents justifiant au minimum une formation ou une initiation à l'apiculture.

Délai de candidature et critère de sélection

30 octobre 2017.

Procédure

La commission habitat-patrimoine-environnement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn vérifie les pièces et étudie les dossiers et sélectionne le candidat sur la base de la lettre de motivation.

Les candidats seront informés de la décision de la commission courant novembre 2017.

Engagements

Une convention reprenant les éléments de l'appel à candidature sera signée entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et le candidat.

Engagement de la communauté de communes

La communauté de communes s'engage à :

- acheter 5 ruchers peuplés sur la base d'un ou plusieurs devis fournis par le candidat et à les mettre à disposition du bénéficiaire,
- laisser le bénéfice de la récolte du miel au bénéficiaire.

Engagement du bénéficiaire

En contre-partie de la mise à disposition des ruches par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, le candidat s'engage à :

- soumettre à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn un ou plusieurs devis au nom de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour l'achat du matériel (ruches peuplées) avant fin 2017. Cet appel à projet bénéficiant de subventions dans le cadre du dispositif TEPCV, le matériel devra être acheté et la facture acquittée par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn avant fin 2017,
- déclarer aux services vétérinaires à son nom pour l'immatriculation du rucher et à réaliser en son nom toutes les procédures nécessaires au suivi et à l'exploitation de ces ruches,
- poser les ruches sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn au plus tard en juin 2018,
- assurer le suivi du rucher et la récolte du miel,

- communiquer sur l'aide dont il a bénéficié et les partenaires financeurs (communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Etat dans le cadre du dispositif TEPCV) lors de la commercialisation du miel (précision apportée sur les pots de miel notamment),
- fournir à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn quelques pots de miel,
- participer aux APIDAYS, journées de sensibilisation aux abeilles qui seront organisées par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn avec l'UNAF durant la durée d'engagement de la convention, en appui avec l'apiculteur référent qui intervient sur le volet pédagogique.
- organiser une journée d'accueil grand public autour de son rucher.

Le candidat est seul responsable de son rucher. La communauté de communes ne procédera pas au remplacement d'une ruche en cas de mortalité ou de dégradation de la ruche.

Durée

La durée du partenariat est de 3 ans à compter de la date de la signature de la convention.

Les ruches deviennent propriété du candidat à l'issue de la période d'engagement de 3 ans, sauf en cas de manquement à l'un des engagements ci-dessous. Dans ce cas, les ruches restent propriété de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn qui pourra en disposer.